

## Partage amiable, comment le demander?

Par mafi83, le 31/01/2012 à 17:26

Bonjour,

Je voudrai savoir s'il existe un moyen pour demander le partage amiable après un décés? Quand le conjoint survivant à l'usufruit, et qu'il n'ya qu'un enfant, celui-ci peut-il demander le partage à l'amiable, surtout s'il y a bcp de bien immobiliers?

Comment doit-il s'y prendre?

Quel recours a -t-il?

Un texte de loi?

J'ai souvent entendu autour de moi dans les conversations que les prents ont été obligés de vendre pour donner leur part à leur (s)enfant(s)..Que s'est-il passé pour ça?

Merci pour vos réponses!